

# **Jeu concours Casse-Noisette**

## **1. Collectivité organisatrice**

*La Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac, située 25 bis Rue Emile Martin Dantagnan, 33240 Saint-André-de-Cubzac, en partenariat avec la Villa Monciné, organise du Mardi 21 Novembre 2023 14h30 au Samedi 02 Décembre 2023 17h00, un jeu-concours intitulé « Jeu concours Casse-Noisette ». Les informations que les participants fournissent seront utilisées uniquement par la Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac.*

## **2. Principe et participation du jeu concours**

*La participation au jeu concours est ouverte à tout public fréquentant la Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac.*

*Afin de participer au « Jeu concours Casse-Noisette » et de tenter de remporter des lots comme un tee-shirt, un sac, un carnet et une place de cinéma pour le film « Casse-Noisette et les 4 Royaumes » diffusé à la Villa Monciné le Dimanche 10 Décembre 2023 à 15h30, toute personne est invitée à placer un bulletin par famille, composé du nom, du prénom, du numéro de téléphone et de l'adresse mail, dans l'urne située à la Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac.*

*Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.*

*Les participations au jeu concours seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.*

### **2.1. Condition de validité des participations**

*Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer sur les bulletins d'inscription. Les bulletins d'inscription ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Un seul bulletin d'inscription par famille sera toléré.*

Pour toute demande relative à la récolte, utilisation et conservation de vos données, merci de vous adresser à [contact@saintandredecubzac.fr](mailto:contact@saintandredecubzac.fr)

L'annonce des gagnants aura lieu le Mardi 05 Décembre 2023 à 12h sur Facebook. Les gagnants seront contactés par téléphone par la Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac.

## **2.2. La procédure de désignation du gagnant**

Afin de pouvoir déterminer de façon exacte quels participants ont respecté les conditions le 05 Décembre 2023 à 12h00, la Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac examinera tous les bulletins d'inscription afin de déterminer quels participants ont respecté ou non les conditions.

## **3. Les dotations**

Ce jeu concours récompense cinq gagnants qui remporteront un tee-shirt, un sac, un carnet et une place de cinéma pour le film « Casse-Noisette et les 4 Royaumes » diffusé à la Villa Monciné le Dimanche 10 Décembre 2023 à 15h30.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à la mairie pour cause d'adresse erronée ou encore qui resteront non réclamées dans le délai de deux semaines.

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la mairie de Saint-André-de-Cubzac se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

## **4. Les modalités d'attribution des lots**

Une seule dotation sera octroyée pour une même personne physique. Le gagnant sera annoncé sur Facebook et identifié si cela est possible. Le gagnant sera alors contacté par téléphone et devra fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, numéro de téléphone et adresse mail. Sans communication de ces informations de la part du gagnant sous 14 jours, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra plus réclamer son lot gagné.

Si les coordonnées du gagnant sont inexploitables (incomplètes, falsifiées ou erronées), ce dernier perdra le bénéfice de son lot.